

Info parents

Municipalité de Sainte-Aurélie



**Terrain de jeux
Du 29 juin au 21 août 2020**

Chers parents,

L'été est enfin arrivé et il est grand temps de faire bouger vos enfants! Les animateurs du terrain de jeux de Saint-Aurélie ont concocté un été hors de l'ordinaire composé d'une énorme banque de jeux; sports, bricolages, activités d'art dramatique et bien plus encore pour vos enfants. En attendant la première journée, voici pour vous ce petit document qui vous informera à propos du fonctionnement de notre terrain de jeux.

Notre équipe!

Notre équipe :

(Coordonnatrice)	Érika Maranda-Chabot
(Coordonnatrice adjointe)	Noémie Morin
(Monitrice)	Kelly-Ann Beaudoin
(Monitrice)	Alison Guay
(Monitrice)	Camille Robert
(Moniteur)	Théo Poulin

*Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à contacter la
Municipalité.*

Tél. au chalet des loisirs: 418 593-3761

Tél. bureau municipal: 418 593-3021

Adresse courriel: munsteau@sogetel.net

Période d'ouverture du terrain de jeux

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h pour les semaines:

- 1 : Du 29 juin au 3 août
- 2 : Du 6 au 10 juillet
- 3 : Du 13 au 17 juillet
- 4 : Du 3 au 7 août
- 5 : Du 10 au 14 août
- 6 : Du 17 au 21 août

***Prenez note que le terrain de jeux sera fermé pour les semaines de la construction**



Les tarifs du terrain de jeux pour la saison estivale 2020 ont été établis comme suit :

Enfant (s) (d'une même famille)	Terrain de jeux	
	6 semaines	
1 enfant	120 \$	
2 enfants	170 \$	
3 enfants	220 \$	
Additionnel	+ 30 \$ / enfant	

Les tarifs pour le service de garde de la saison estivale 2020 sont les suivants :

	Service de garde	
	Matin	Soir
Saisonnier (6 semaines)	50 \$ / enfant	50 \$ / enfant
Occasionnel	3 \$ / enfant	3 \$ / enfant

Arrivée, départ et absence de votre enfant

Le matin, comme le terrain de jeux ouvre ses portes à 9 h seulement, nous ne sommes pas responsables des enfants qui arrivent avant l'heure prévue, excepté s'ils sont inscrits au service de garde, qui ouvre dès 7 h 00. De même, comme il se termine à 16h, par respect pour les moniteurs qui ont le même horaire, nous vous demandons de ne pas dépasser ce délai, encore une fois sauf si votre enfant est inscrit au service de garde, qui ferme ses portes à 17 h 30.

S'il advenait l'un des cas suivants :

- *Votre enfant doit quitter seul le terrain de jeux à la fin ou durant une journée d'activité;*
- *Une autre personne que vous doit venir chercher votre enfant durant la journée, sur l'heure du dîner ou à la fin de la journée;*

Un billet écrit, détaillé et signé par un parent sera exigé sinon, par sécurité, nous ne pourrions pas laisser partir votre enfant.

En cas d'absence de votre enfant ou si vous prévoyez venir le porter plus tard au terrain de jeux, veuillez, s'il-vous-plaît, nous en aviser par téléphone au début de la journée. Cette procédure nous évitera bien des désagréments.

Sorties

Les dates, les coûts et les lieux des sorties vous seront communiqués au moins une semaine à l'avance afin que vous ayez le temps d'en prendre connaissance et de nous apporter le montant dû si nécessaire, ainsi que l'autorisation au moins trois jours avant la sortie. Le terrain de jeux sera fermé lors de ces journées. De plus, il se peut que la collaboration de certains parents soit demandée afin d'accompagner les enfants aux sorties.

N. B. Si un désistement se fait à la suite de l'inscription à une sortie, un remboursement de 50 % du montant sera possible à condition que les moniteurs en soient avertis au moins la veille de l'activité. Dans le cas où un désistement se fait la journée même de l'activité, nous ne garantissons aucun remboursement, puisque les coûts peuvent alors varier pour l'ensemble des parents.

Remboursement

Advenant le cas où vous décidez de retirer votre enfant du terrain de jeux avant la première journée (le 29 juin 2020) 50 % du montant initial vous sera remboursé. Dans le cas contraire, si vous décidez de retirer votre enfant après cette même date, aucun remboursement ne sera effectué.

Heure du midi!

Les enfants inscrits au terrain de jeux ont la possibilité de dîner sur place et ont accès à un réfrigérateur pour garder leur lunch au frais et un micro-onde. Comme durant les périodes d'activités, il est interdit pour les dîneurs de quitter le terrain de jeux sur l'heure du dîner.





Ne sont pas tolérés au terrain de jeux!



- Le langage vulgaire ou irrespectueux;
- La violence sous toutes ses formes;
- Le non-respect des autres participants et des moniteurs.

Conséquences aux mauvais comportements

- Première fois: L'enfant est averti;
 - Deuxième fois: L'enfant est retiré du jeu et rencontre la coordonnatrice. Un rapport est remis aux parents.
 - Troisième fois: La coordonnatrice rencontre l'un des parents.
 - Quatrième fois: L'enfant est expulsé du terrain de jeux pour une période déterminée en fonction de la gravité du méfait. (Sans remboursement)
- Veillez prendre note que l'enfant peut sauter des étapes selon l'ampleur du geste commis*

À mettre dans le sac chaque jour!

(Même si le ciel est gris! Mieux vaut prévenir que guérir!)

- Deux collations
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Espadrilles fermées (beaucoup plus pratique et agréable pour les jeux extérieurs)
- Sandales pour la baignade
- Gilet de sauvetage si nécessaire ou autre élément de flottaison (ex : ballons)
- Une GRANDE bouteille d'eau

Un réfrigérateur est disponible sur place afin de conserver les boîtes à lunch et bouteilles d'eau froides.



À BIENTÔT !!